

Direction : Direction Générale

Affaires Foncières et Juridiques

REF : FONCIER2008016

Signataire : FG/PC

OBJET : 29, rue du Moutier cadastré K 136 à Aubervilliers. Cession au profit de la SA LOGIREP ou tout autre substitué des lots de copropriété 1, 2, 3, 4, 5, 6,

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les décisions de préemption n°150 et 151 du 21 juillet 2008,

Vu l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L3211-14 du code général de la copropriété des personnes publiques,

Vu la lettre de la commune en date du 01 septembre 2008,

Vu la lettre de la SA LOGIREP en date du 24 septembre 2008,

Vu les avis des services de France domaine en date du 10 juillet 2008,

Considérant l'intérêt de céder les lots de copropriété 1, 2, 3, 4, 5, 6 situés 29, rue du Moutier cadastré K136 au profit de la SA LOGIREP ou tout autre substitué dans le cadre de l'aménagement du centre ville.

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Décide de céder les lots de copropriété 1, 2, 3, 4, 5, 6 représentant l'immeuble en totalité situés 29, rue du Moutier cadastré K136 au profit de la SA LOGIREP ou tout autre substitué dans le cadre de l'aménagement du centre ville dès que la commune en sera devenue propriétaire suite aux décisions de préemption n° 150 et 151 du 21 juillet 2008.

ARTICLE 2 : Fixe le prix de cession à 60 000 €, valeur occupée, pour les lots 1, 2, 6, et 150 000 €, valeur libre, pour les lots 3, 4, 5, conformément à l'avis des services de France Domaine.

ARTICLE 3 : Autorise le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

La recette résultant de cette cession sera imputée au 203-775-824.

Le Maire